



Investissement avantageux: Pour un revenu régulier à l'âge de la retraite

generali.ch/constanta

Pour une vie sans soucis à la retraite, il en faut moins que vous ne le pensez peut-être: un investissement unique et rémunérateur. Avec le plan de versement à prime unique **CONSTANTA**, vous pouvez planifier votre budget à la retraite en toute sérénité et vous assurer un revenu complémentaire régulier.

Revenu complémentaire régulier à l'âge de la retraite

Vous souhaitez n'avoir aucune lacune de revenu à la retraite et planifier votre budget avec soin? Avec le plan de versement à prime unique **CONSTANTA**, vous vous assurez un revenu complémentaire régulier à l'âge de la retraite, assorti de perspectives de rendement attrayantes. Vous serez ainsi en mesure de conserver votre niveau de vie et d'exaucer vos souhaits de toujours.

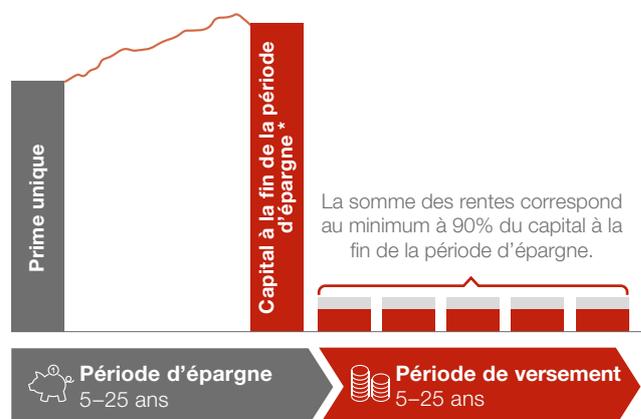
Investissement avantageux

Les experts financiers de Generali placent votre versement unique dans des fonds de premier ordre. De cette manière, vous bénéficiez durant la période d'épargne de perspectives de rendement attrayantes. Au terme de la période d'épargne, le capital atteint est reversé régulièrement sous forme de revenu complémentaire garanti.

Vous définissez vous-même les paramètres de votre plan de versement: vous choisissez dans certaines limites la durée de la période d'épargne et de la période de versement, ainsi que le rythme de versement. Vous bénéficiez de toutes vos liquidités car vous avez accès à tout moment à l'ensemble de votre patrimoine grâce à la possibilité d'un rachat intégral ou partiel.

Vos avantages

- ✓ Revenu régulier garanti à l'âge de la retraite
- ✓ Choix personnel du profil d'épargne
- ✓ Flexibilité du plan de versement
- ✓ Totalité des liquidités: accès à tout moment à l'avoir du fonds



- Possibilité d'évolution de la valeur de l'avoir en fonds
- Versements réguliers
- Possibilité de parts d'excédents

* Capital garanti à hauteur de 70 % de la prime unique si le profil d'épargne est Capital



Profil d'épargne adapté à votre période d'épargne

En tant que leader du marché de longue date dans le secteur de l'assurance-vie liée à des fonds, Generali est au fait des besoins individuels en matière de placement. Souhaitez-vous placer votre argent afin d'obtenir les rendements les plus élevés possibles? Accordez-vous la priorité à la sécurité? Ou recherchez-vous une combinaison des deux? Vous fixez vos priorités selon vos souhaits en choisissant entre les profils Capital, Control et Profit.

CAPITAL	CONTROL	PROFIT
<p>Le profil d'épargne à prestation garantie</p> <p>faible moyen élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - montant garanti des versements - plan de placement assorti d'un contrôle des risques - faibles fluctuations de valeur - perspectives de rendement restreintes 	<p>Le profil d'épargne à contrôle des risques</p> <p>faible moyen élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - bonnes perspectives de rendement avec une grande sécurité - utilisation efficace du capital investi - plan de placement assorti d'un contrôle des risques - renonciation volontaire à une garantie coûteuse 	<p>Le profil d'épargne privilégiant le rendement</p> <p>faible moyen élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> - perspectives de rendement excellentes - choix de fonds flexible et étendu - fluctuations de valeur plus importantes - renonciation volontaire à une garantie coûteuse



Possibilité de fluctuations de valeur



Perspectives de rendement



Sécurité



Vos prestations

	CAPITAL	CONTROL	PROFIT
Capital garanti à la fin de la période d'épargne	✓	✗	✗
Capital à la fin de la période d'épargne	Intégralité de l'avoir en fonds, mais au minimum 70 % de la prime unique	Intégralité de l'avoir en fonds	Intégralité de l'avoir en fonds
Versements	Versements plus d'éventuels excédents. Le montant minimal des versements est garanti. Le montant des versements est calculé à la fin de la période d'épargne et dépend de la performance de vos placements pendant la période d'épargne. Le montant calculé demeure garanti par la suite sur toute la période de versement.	Versements plus d'éventuels excédents Le montant des versements est calculé à la fin de la période d'épargne et dépend de la performance de vos placements pendant la période d'épargne. Le montant calculé demeure garanti par la suite sur toute la période de versement.	Versements plus d'éventuels excédents Le montant des versements est calculé à la fin de la période d'épargne et dépend de la performance de vos placements pendant la période d'épargne. Le montant calculé demeure garanti par la suite sur toute la période de versement.

A la fin de la période d'épargne, votre capital est converti en plan de versement conventionnel. Cela signifie que les versements ne sont pas soumis à des fluctuations de valeur et sont donc garantis sur toute la période de versement. Pendant la période de versement, des excédents peuvent résulter d'une hausse des taux et d'une évolution des coûts favorable, augmentant les versements garantis.



Faits et chiffres

Financement	Prime unique d'au moins CHF 30 000.–	Versements minimum	mensuels CHF 200.– trimestriels CHF 600.– semestriels CHF 1200.– annuels 2400.–
Durée du contrat	Période d'épargne: 5 – 25 ans Période de versement: 5 – 25 ans	Rachat/ rachat partiel	Possible en tout temps
Age d'entrée	A partir de 45 ans	Imposition	Seuls les rendements supérieurs au capital investi sont soumis à l'impôt anticipé de 35%. Ces rendements sont alors imposables avec le reste du revenu.
Age terme	Aucune limitation		

Contact: En cas de question ou pour toute demande d'offre sans engagement, veuillez contacter votre conseillère ou votre conseiller personnel(le). Pour plus d'informations, rendez-vous sur generali.ch.